AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0126
FR0013018041-FS0039

14 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NAVYA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2021, la société par actions simplifiée 360 Capital Partners (13, avenue de l'Opéra 75001 Paris), agissant pour le compte du fonds Robolution Capital I (FCPI) dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 janvier 2021, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société NAVYA et détenir, pour le compte dudit fonds, 10 341 875 actions NAVYA représentant autant de droits de vote, soit 31,89% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions composant le capital de la société NAVYA.

[1] Sur la base d'un capital composé de 32 434 104 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. communiqué diffusé par la société NAVYA le 8 janvier 2021).